



Don Quichotte

N°20

Bulletin de l'association Don Quichotte L'érable 28250 DIGNY

Septembre 2017

Entretien avec Mr Xavier Nicolas

Suite à l'article paru dans le n° 18 de ce bulletin et intitulé **Histoire de poteaux** nous avons voulu approfondir le sujet. Mr Xavier Nicolas Président de la communauté de communes des Forêts du Perche, Maire de Senonches, Président d'Energie Eure-et-Loir et Président de Territoire d'Energie du Centre-Val de Loire a accepté de nous recevoir et de nous en dire plus sur la politique d'enfouissement des réseaux.

Don Quichotte: Mr le Président pouvez vous nous dire qui gère les réseaux? Installation entretien, enfouissement... Pendant des décennies électricité = EDF mais je crois qu'aujourd'hui ce n'est pas si simple...

Xavier Nicolas: Pour répondre à votre question il faut faire un peu d'histoire. L'électrification de la France est partie des communes et la loi de 1906 leur a permis de mener à bien leurs projets en se regroupant en syndicat pour faire face ensemble aux investissements.

La loi de 1946 est à l'origine de la création d'EDF et de la nationalisation des sites de production (barrages, centrales thermiques principalement). Les communes à travers leurs syndicats d'énergie sont restées propriétaires des réseaux qu'elles avaient mis en place mais en ont concédé l'entretien à EDF qui devait réparer et renouveler quand c'était nécessaire. Dans la pratique ce n'est pas ce qui s'est toujours passé et les réseaux qui auraient de l'être remplacés tous les 40 ans (notamment basse tension) sont pour certains beaucoup plus vieux voire antérieurs à 1946!

Suite à une directive européenne destinée à faciliter la concurrence, la production et le transport d'électricité ont été séparés et **RTE** a été créé en 2000, en charge du transport haute tension et de l'équilibrage, puis **ERDF** en 2008 (devenu **ENEDIS**) qui est en charge de la gestion et de l'aménagement de 95 % du réseau moyenne et basse tension, réseau qui appartient, en ce qui nous concerne, au syndicat **SDE 28** devenu **Energie Eure et Loir**. Energie Eure et Loir en a confié la gestion et l'aménagement à

ENEDIS dans le cadre d'un contrat de concession. Aujourd'hui ENEDIS et Energie Eure et Loir se partagent les investissements sur le réseau en fonction du cahier des charges du contrat de concession.

DQ: Un tantinet compliqué ... Et un bel exemple de mille feuilles à la française semble-t-il... Pourriez vous nous présenter en quelques chiffres les caractéristiques du réseau de notre communauté de commune : les Forêts du Perche ?

XN: Nous avons 191km de réseau basse tension (230v) et 288km de réseau moyenne et haute tension (20 000 v et au dessus) tout ça pour une population de 8 111 habitants. Cette faible population avec un habitat dispersé signifie pour les opérateurs de l'électricité et des télécoms peu de clients au km qui nécessitent de gros investissements .. Nous devons nous battre pour nous faire entendre mais avons néanmoins la chance d'être dans un pays où le KW/H se paie le même prix en zone rurale qu'à Paris ou Lyon.

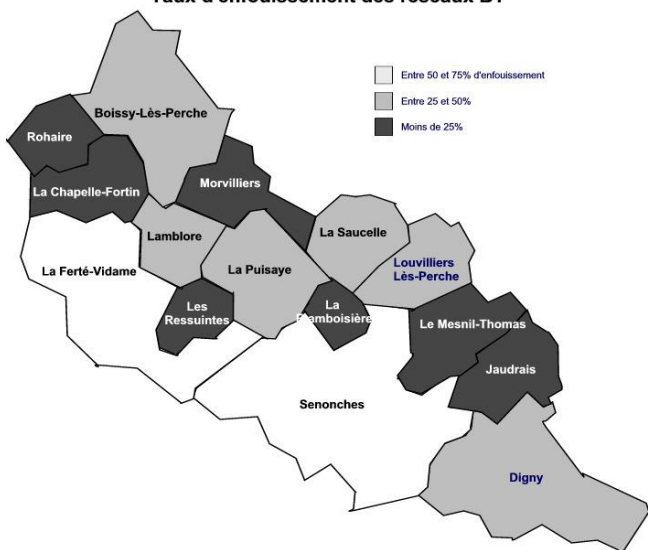
DQ: Qui investit, combien et dans quoi?





Les photos de l'exposition
 "100 regards sur notre environnement"
 sont en vente sur
donquichotte.ovh

Taux d'enfouissement des réseaux BT



XN: ENEDIS et Energie Eure et Loir investissent chacun 10M€ par an mais sur les 10 millions d'ENEDIS il faut retirer 4 millions consacrés au raccordement des parc éoliens. Energie Eure et Loir consacre ses 10M€ à 4 types de projets:

- le renforcement du réseau pour assurer une bonne qualité d'alimentation au client final (230V +/- 10%)
- l'extension du réseau aux nouveaux lotissements ou parcs d'activité
- la mise aux normes de l'éclairage public dans les communes qui ont délégué la gestion à Energie Eure et Loir
- l'enfouissement des réseaux (y compris le réseau télécom) dans les communes qui en font la demande.

DS : Ainsi non seulement EDF est obligé par la loi de racheter l'électricité éolienne à un prix élevé qu'elle ne refacture que partiellement au client final (ligne CSPE de nos factures) mais en plus elle est obligée de raccorder les **parcs Éoliens** ce qui consomme 40% de sa capacité d'investissement ?

XN: Pas exactement; ces couts de raccordement sont certes prélevés sur le budget d'investissement mais sont refacturés intégralement au producteur

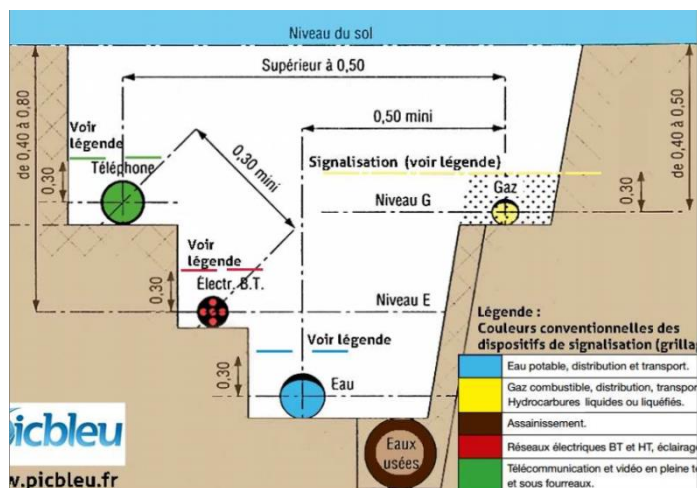
DQ: Pouvez vous nous dire un mot **des travaux d'enfouissement** ?

XN: C'est une technique opérationnelle depuis les années 80. Energie Eure et Loir traite 40 à 50 dossiers par an pour un budget d'environ 400 000€/km en centre bourg et de 70 000€/km à travers champs. Un dossier moyen coute environ 200 000€

C'est la commune qui doit faire la demande d'enfouissement et elle doit prendre en charge 40% du budget. Il s'agit d'un travail complexe car il faut traiter simultanément l'électricité, l'éclairage public, les télécoms et parfois se coordonner avec l'eau potable et l'assainissement public.

DQ: Les travaux d'enfouissement dans les centre-bourg de notre communauté de commune sont ils terminés?

XN: Non, nous avons un niveau d'enfouissement supérieur à la moyenne, mais il reste encore pas mal de travail à faire. A ce jour 37% du réseau basse tension est enfoui et 33% du réseau moyenne et haute tension, étant entendu qu'on sait enfouir jusqu'à 20 000 volts mais qu'au delà ça ne relève plus d'Energie Eure et Loir mais de RTE.

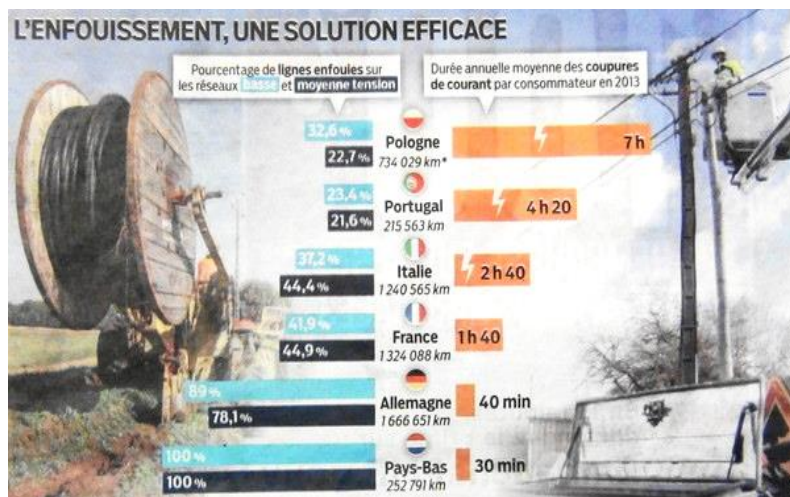




DQ: Serait-il possible que notre communauté de commune annonce un plan à 10 ans visant à préserver et améliorer nos paysages et notre environnement par l'enfouissement de tous le réseau basse et moyenne tension, en centre bourg comme dans les hameaux? Les Forêts du Perche à 120km de Paris exemptes d'éoliennes, sans poteaux et sans châteaux d'eau ça aurait de l'allure et ça augmenterait notre attractivité, ne pensez-vous pas?

XN: Ce n'est pas de la compétence de la ComCom. **C'est aux communes de faire ce plan** en fonction de leur capacité d'investissement et de leurs priorités C'est à elles de soumettre, chaque année, leur projet pour l'année suivante.

DQ: Monsieur le Président nous vous remercions. Nous savons maintenant à qui nous adresser.



Immobilier: Le bruit des éoliennes peut annuler une vente

Le bruit de nouvelles éoliennes peut justifier l'annulation de l'achat d'une maison si l'acquéreur la réclame.

L'acquéreur, confronté à cette nuisance, peut en effet invoquer sa propre erreur d'appréciation qui a vicié son consentement, surtout s'il s'est montré préoccupé par l'environnement avant d'acheter, juge la Cour de cassation.

Bien que personne ne soit fautif, l'erreur d'une des parties entraîne un défaut de son consentement qui justifie la remise des choses dans leur état antérieur, c'est-à-dire la restitution réciproque de la maison et de son prix, admettent les juges.

La construction d'éoliennes n'étant pas une question d'urbanisme, elle peut ne pas être signalée à ce titre au futur acquéreur qui chercherait à

s'informer à la mairie sur les projets d'urbanisme, observent les juges.

Ce futur acquéreur ne peut donc pas se plaindre qu'elle ne lui ait pas été signalée. Il lui aurait fallu poser précisément la question d'un projet d'implantation d'éoliennes. Mais quoi qu'il en soit, même informé du projet, le vendeur pouvait commettre une erreur quant à l'importance de ses conséquences.

En somme vendeur, acquéreur, notaire et administrations sont excusables puisque, tout en connaissant le projet, personne ne pouvait imaginer l'ampleur des nuisances. Ce n'est qu'à leur apparition que l'acquéreur a pu constater que s'il avait su, il n'aurait pas acheté.

(Cour de cassation, 29 juin 2017, Z 16-19.337).



Les photos de l'exposition
 "100 regards sur notre environnement"
 sont en vente sur
donquichotte.ovh

100 Regards 2017

Le vernissage de l'exposition photo organisée pour la deuxième année consécutive au château de Senonches et consacrée à l'environnement des Forêts du Perche a eu lieu le samedi 27 Mai dernier.

Le 1er prix a été décerné à Mr Marzolff avec une superbe photo des ruines du château de La Ferté Vidame. Le deuxième prix est revenu à Mr Boulivet tandis que le troisième était attribué à Mme Richard.

Aucun poteau à l'horizon. Les compétiteurs ont su saisir la beauté des paysages que nous aimons et que nous nous devons de préserver de toute **pollution visuelle**.



1er prix



3ème prix



2ème prix

Don Quichotte

Adhérez à

Je soussigné

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal.....Ville.....email:.....

déclare adhérer aux objectifs de Don Quichotte association pour la protection de l'environnement des **Forêts du Perche** et des environs **5 LD L'érable 28250 DIGNY** et demande à adhérer en tant que:

- Membre et je joins à ce bulletin un chèque de **10€ à l'ordre de Don Quichotte**
 - Rajouter **5€ par membre de la même famille**
 - Nom:.....Prénom:.....
 - Nom:.....Prénom:.....
- Membre donateur et je joins à ce bulletin un chèque de 50€ à l'ordre de Don Quichotte

A

Le..... Signature